

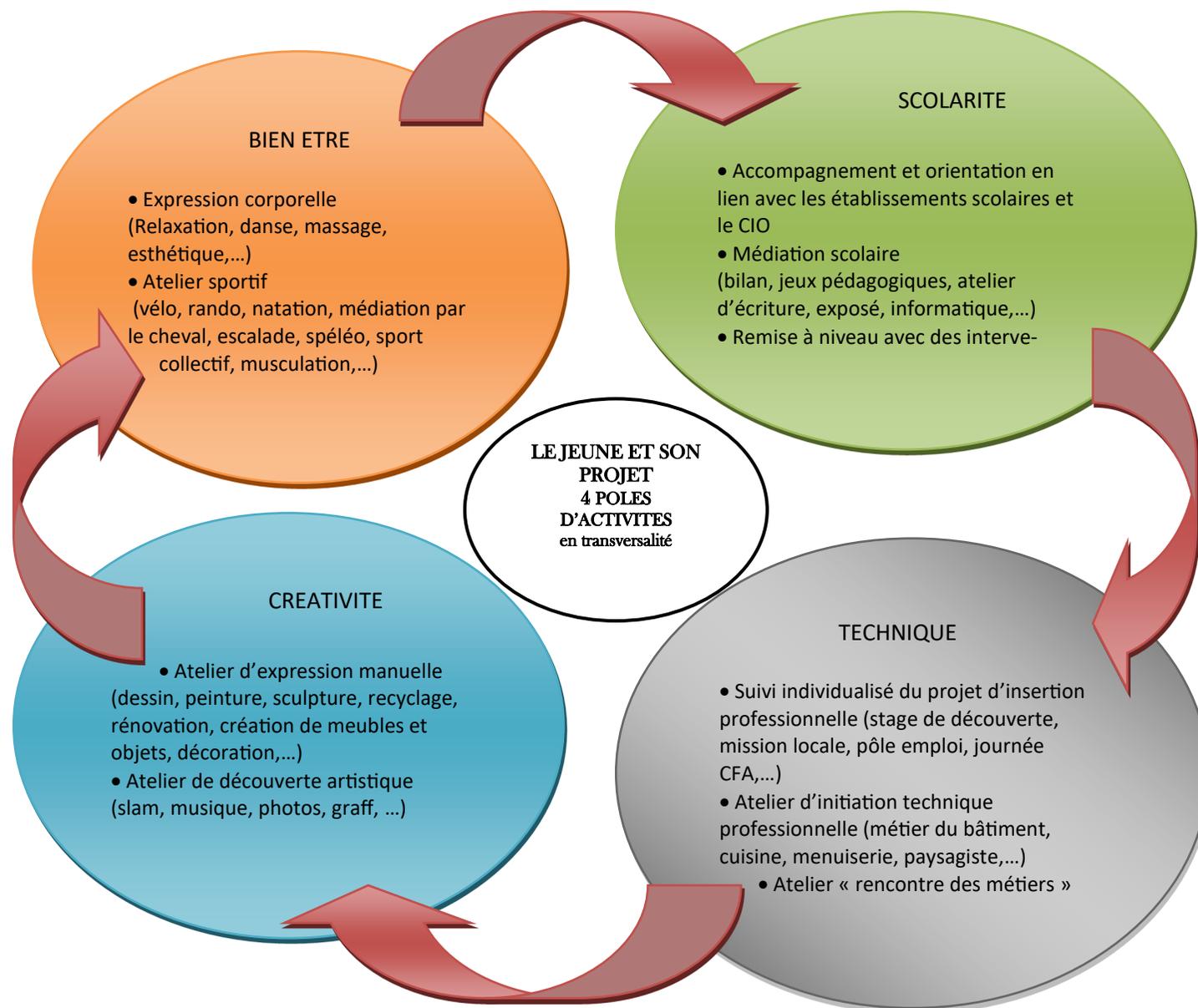
POUR QUI ?

- Pour **9 adolescents** bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance ,
- Des garçons et des filles majoritairement âgés entre **13 et 18 ans**,
- Originaires en priorité de l'Ardèche méridionale,
- En voie de **déscolarisation ou déscolarisés**,
- Pour lesquels une prise en charge éducative adaptée s'avère nécessaire avant de pouvoir **envisager un maintien ou une réintégration dans les dispositifs de droit commun et/ou spécialisés**.

POURQUOI ?

- **Proposer** au jeune une prise en charge éducative individualisée dans un contexte de collectif permettant de larges possibilités d'interventions. Possibilité d'accompagnement au sein de l'établissement scolaire d'origine.
- **Offrir** au jeune un espace privilégié d'écoute et d'échanges lui permettant de se remobiliser et de se redynamiser dans l'élaboration de son projet ;
- **Renforcer** et valoriser l'image de soi, en travaillant sur les compétences réelles du jeune (savoir faire, savoir être, responsabilisation, socialisation....) ;
- **Soutenir** le jeune et sa famille dans l'évolution de son parcours ;
- **Permettre** au jeune d'oser « se découvrir » en acceptant de se mettre en action dans différents pôles d'activités ;
- **Accompagner** le jeune dans le respect de soi et de l'autre, du cadre, des limites et de la Loi ;
- **Etayer** le jeune dans l'élaboration de son projet d'accompagnement personnalisé (orientation scolaire, spécialisée, et/ou professionnelle).

PRISE EN CHARGE EDUCATIVE :



Le temps de prise en charge varie selon le projet du jeune et de sa problématique.
L'accompagnement est individualisé et la durée de la prise en charge est donc adaptable.